

*Questions orales***PÉTROLE—LA BAISSÉ PRÉSUMÉE DES AFFECTATIONS À L'EXPLORATION MALGRÉ LES MAJORATIONS DE PRIX**

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire. Les chiffres que je viens de citer sont ceux qui ont été présentés à la réunion des hauts fonctionnaires fédéraux et provinciaux le 4 mars 1976 et à celle que l'actuel ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources présidait le 5 mars 1976. Le ministre devrait reconnaître les chiffres de son propre ministère. Je poserai maintenant au ministre une question qui découle d'une déclaration qu'il a faite maintes fois à la Chambre et à l'extérieur, soit que ces hausses du prix sont nécessaires pour financer les travaux d'exploration et de mise en valeur. Comment explique-t-il alors le fait que l'industrie pétrolière canadienne ait consacré, en 1976, d'après les chiffres de son propre ministère, alors que le prix du pétrole était de \$9 le baril, 52 p. 100 de ses ressources d'autofinancement de provenance interne à des travaux d'exploration, alors qu'en 1971, alors que le prix du pétrole était seulement de \$3 le baril, l'industrie en a consacré 61.7 p. 100. Le ministre peut-il expliquer pourquoi, en dépit des milliards de dollars versés par les consommateurs canadiens à l'industrie pétrolière, celle-ci a dépensé un pourcentage inférieur de ses ressources d'autofinancement en exploration et en mise en valeur, détruisant ainsi complètement l'argument du ministre qui prétend qu'en majorant le prix de vente du pétrole on pourrait assurer une exploration plus rapide de nos ressources pétrolières au Canada.

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, les chiffres du député sont très sélectifs; nous ne devrions pas nous en étonner, je suppose. Mais s'il veut bien jeter un coup d'œil sur l'année suivante, 1972, année qui a précédé la hausse des prix internationaux et le début de celle des prix au Canada, il constatera que les pourcentages relatifs à 1976, qu'il vient d'évaluer à 52 p. 100, dépassaient ceux de 1972. Le député a pris soin de choisir cette année-là, qui illustre le mieux son argument. Je lui conseille de tenir compte de l'ensemble de la période de cinq ans. Il verrait alors que l'industrie pétrolière a accru son rythme de prospection et d'exploitation.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, j'aimerais savoir si le ministre est convaincu que le supplément de liquidités mobiles qu'ont reçu les sociétés pétrolières par suite de la hausse constante du prix du pétrole n'est que de 52 p. 100. J'aimerais en outre lui demander quel pourcentage des liquidités mobiles qu'elles ont elles-mêmes produites devrait servir à la prospection et à l'exploitation. Quel est-il exactement? Le ministre peut-il nous dire quel objectif le gouvernement fédéral a fixé ou s'en remet-il uniquement à la discrétion des sociétés pétrolières?

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, le député devrait également reconnaître que les bénéfices réalisés par les sociétés ne servent pas qu'à cela, mais aussi à accroître les fonds de roulement en période d'inflation et à faire face à d'autres dépenses d'équipement génératrices d'emplois d'un bout à l'autre du pays. Le député n'en a pas tenu compte. S'il l'avait

[M. Gillespie.]

fait, il aurait pu dire qu'un pourcentage bien plus élevé que celui qu'il a mentionné a été consacré à ces projets d'investissements. J'espère que cette tendance va s'accroître dans les années à venir.

* * *

[Français]

L'AGRICULTURE**LE RÉSULTAT DE LA RENCONTRE AVEC LES PROVINCES AU SUJET DES QUOTAS DE LAIT INDUSTRIEL**

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, j'aimerais poser une question à l'honorable ministre de l'Agriculture, à qui d'ailleurs j'en ai remis une copie.

Le ministre peut-il donner à la Chambre les résultats de sa rencontre avec le comité de la gestion de l'offre et des ministres provinciaux de l'agriculture, comme il le disait en réponse à la question que je lui ai posée mardi dernier au sujet des quotas des producteurs de lait industriel dans les provinces, à l'égard de la production de 1977-1978?

[Traduction]

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, cette question a été longuement discutée. Deux gouvernements provinciaux ou leurs offices de commercialisation du lait ont décidé de participer à ce programme. Les autres ont refusé. Certaines provinces voulaient plus de temps pour réfléchir. D'autres avaient de fortes réticences à participer au programme de la manière dont nous l'entendions. Nous leur avons dit que s'il trouvaient un moyen plus équitable d'acheter tout le lait de première catégorie, nous étions prêts à l'accepter et nous leur avons donné jusqu'à la première semaine de juin pour nous en faire part.

[Français]

ON DEMANDE SI JUSTICE SERA DONNÉE AUX PRODUCTEURS DE LAIT INDUSTRIEL AU QUÉBEC

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Est-ce qu'on pourrait savoir de l'honorable ministre si les responsables des producteurs de lait industriel pour l'année 1977-1978, qu'il a rencontrés, sont disposés à reconnaître le problème de l'équité en faveur des producteurs de lait industriel au Québec, si cette question peut être solutionnée et si le gouvernement a réellement le pouvoir par l'entremise des organismes impliqués d'exiger cette équité nécessaire pour les producteurs de lait industriel?

[Traduction]

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, le ministre de l'Agriculture du Québec n'a pas assisté à la réunion d'hier. Mais il y avait envoyé un délégué. Il nous a fait savoir que la solution que nous proposons lui semblait équitable. Mais, en tant que ministre fédéral de l'Agriculture, je n'ai pas le pouvoir de supprimer les injustices auxquelles donne lieu le contingentement, si l'on en croit les propos du député, et d'aller dire aux provinces comment elles devraient l'appliquer.